



## Filmer des gens dans un lieu public ?

Par **JustPassing**, le 12/05/2016 à 04:23

Bonjour,

J'ai eu une sorte de mésaventure aujourd'hui. À l'aéroport, j'ai voulu filmer mon passage vers l'avion. À un moment, juste avant d'embarquer dans l'avion, il y avait la queue. Un employé était là pour contrôler le flux des voyageurs en laissant passer quelques passagers avant de demander aux autres d'attendre.

Je suis arrivé alors que cet employé avait dit aux gens de s'arrêter, le temps que ceux qui était passés avant puissent embarquer. Une fois qu'il a donné le signal d'embarquer, j'ai voulu filmer les passagers se dirigeant vers l'avion ainsi que mon passage vers l'avion, en tenant la caméra pour filmer d'un point de vue subjectif. Je n'étais donc pas dans les images filmées mais simplement derrière.

Or cet employé m'a arrêté et m'a dit d'un ton agressif que je devais absolument arrêter de filmer. Il m'a dit qu'on n'avait pas le droit de filmer le fonctionnement de l'aéroport (les gens qui s'affairent à faire leur travail) et m'a dit que je ne pouvais pas le filmer pour raison de droit à l'image. Il m'a carrément menacé de me faire arrêter par la police si je ne supprimais pas la vidéo et il m'a obligé à la supprimer devant ses yeux.

Ça ne s'est pas arrêté là... À bord de l'avion, j'ai voulu filmer un tour rapide de l'intérieur de l'avion, histoire d'avoir un souvenir de l'intérieur et du remplissage de l'avion. Alors que je filmais, il s'est alors repointé et m'a de nouveau sommé de supprimer les vidéos, sans oublier de me préciser qu'il m'avait déjà averti. Il est allé même jusqu'à prévenir les stewards que je risquais de vouloir les filmer. Il m'a fait passer pour une espèce de taré ou quelque chose.

Ma question, vu que je ne filmais personne en particulier, vu que je ne fixais personne, le mec a-t-il eu raison en me disant que je portais atteinte à son image ? Oui, quelqu'un le connaissant aurait pu sûrement le reconnaître sur les vidéos. Oui, les gens filmés à l'intérieur de l'avion aurait été reconnaissables par ceux les connaissant. Mais je ne les ai filmés que brièvement, sans me focaliser sur qui que ce soit. Mais est-ce vraiment une atteinte à la vie privée de ces gens ?

Cette histoire a taché le début de mon séjour, au point où je me devais de savoir s'il est vraiment interdit de filmer des gens ou des employés.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/05/2016** à **08:23**

Bonjour,

En raison du plan vigie-pirate d'une part et de l'état d'urgence d'autre part, il est effectivement interdit de filmer ce qui se passe à l'intérieur d'un aéroport. En principe, il y a des affiches à l'entrée qui signalent cette interdiction.

Par **JustPassing**, le **12/05/2016** à **08:39**

Ok, mais dans l'avion ? Et une fois qu'on sera sortis de l'état d'urgence ?

Par **Tisuisse**, le **12/05/2016** à **08:44**

Dans l'avion : il faut demander l'autorisation au chef de cabine.

Par **JustPassing**, le **12/05/2016** à **09:41**

Ok, mais ça c'est à cause du plan vigipirate ou à cause du droit à l'image ?